



Sécurité
Routière

FORMATION CONTINUE TAXI

OBJECTIFS

Connaitre les évolutions du métier de conducteur(trice) de taxi

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Personne titulaire d'une carte professionnelle de conducteur(trice) de taxi.

AVERTISSEMENT :

Les conducteurs(trices) de taxi sont obligés de suivre cette formation avec l'expiration du délai de 5 années, à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle **PUIS** tous les 5 ans

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs titulaires du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM).

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Travail individuel et collectif
- Fiche synthétique des cours
- Salles de cours équipées
- Questionnaires, débats ...

EFFECTIFS :

20 personnes maximum

HORAIRES :

8h30 – 12h
13h30 – 17h

DUREE :

14h

PROGRAMME :

La formation comporte 3 modules d'approfondissement obligatoires :

- Droit du transport public particulier de personnes.
- Réglementation spécifique à l'activité taxi, selon la profession du conducteur stagiaire.
- Sécurité routière.

La formation comporte également un module d'approfondissement au choix :

- Anglais.
- Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Prévention et secours civiques.

SANCTION VISEE

A l'issue du stage de formation continue, une attestation de suivi de la formation continue, signée et datée par le représentant légal du centre de formation, est remise au conducteur sans délai, sur un support durable au sens du 3° de l'article L. 221-1 du code de la consommation.

TARIF : 306 € TTC soit 255 € HT

